

# Loi sur l'**insertion** et l'aide sociale individuelle (LIASI)

- Investir pour atteindre l'objectif premier de l'aide sociale : l'**insertion**

## Viser l'**insertion**

- Le succès d'une politique sociale ne se mesure pas au nombre de personnes qui en bénéficient, mais bien au nombre de personnes qui parviennent, grâce à elle, à s'en sortir.
- C'est pourquoi la LIASI s'est dotée de moyens pour que ses bénéficiaires puissent accéder à des mesures d'insertion efficaces qui étaient jusqu'ici réservées aux chômeurs.
- La nouvelle loi vise à réinsérer plus de gens, plus vite.

## Le RMCAS n'est pas un outil d'insertion

Des diverses évaluations du RMCAS, il ressort

- a) qu'il a plutôt contribué à éloigner ses bénéficiaires du marché du travail;
- b) qu'il ne réagit pas aux fluctuations du chômage;
- c) que ses bénéficiaires ont des profils plus proches de l'aide sociale que de l'emploi;
- d) qu'ils sont plus durablement dépendants que ceux de l'aide sociale.

## La LASI n'est pas assez généreuse en matière d'insertion professionnelle

En effet, la LASI actuelle

- a) ne permet pas d'octroyer des prestations d'insertion professionnelle ou des formations qualifiantes et certifiantes;
- b) Ferme l'accès aux emplois de solidarité (EdS) et aux allocations de retour à l'emploi (ARE).

## Les innovations de la LIASI (1)

- 1) Dès l'entrée à l'aide sociale, chaque personne peut bénéficier d'un stage d'évaluation à l'emploi de 4 semaines;
- 2) Les prestations d'insertion professionnelle de l'OCE sont ouvertes aux bénéficiaires de la LIASI;
- 3) Les bénéficiaires pourront accéder à une allocation de formation;
- 4) La LIASI ouvre l'accès aux emplois de solidarité (EdS) et aux allocations de retour à l'emploi (ARE) pour tous les bénéficiaires.

## Les innovations de la LIASI (2)

- 5) Les bénéficiaires porteurs d'un projet de création d'entreprise peuvent obtenir une allocation d'indépendant et compter sur le soutien d'experts (cours, coaching);
- 6) Un **budget annuel de 18 Mios de F est prévu** pour financer l'ensemble de ces prestations.
- 7) Création d'un nouveau service (SRP) muni de compétences spécifiques au sein de l'HG;

## Les nouvelles prestations financières de la LIASI

- 1) Les pensions alimentaires sont prises en compte dans le calcul du droit;
- 2) Le plafond des loyers supérieurs est augmenté de 200 F par mois.

→ Coût supplémentaire annuel à charge de l'Etat: 4.7 Mo

Les prestations financières pour les bénéficiaires du RMCAS restent inchangées pendant 36 mois.

→ L'Etat ne fait pas d'économie sur les prestations RMCAS

# Un dispositif de réinsertion rythmé

**Le dispositif mis en place balise le parcours du bénéficiaire jusqu'à son retour à l'emploi et imprime un rythme à la prise en charge :**

1. Dès l'ouverture des droits à l'aide sociale (mais au plus tard après un mois), un stage d'évaluation à l'emploi de 4 semaines peut être suivi.
2. Si l'évaluation montre qu'une réinsertion professionnelle est envisageable, mise en place, par le SRP, dans un délai de 2 semaines, d'un plan de prestations personnalisé : stage en entreprise / formation qualifiante / placement / ARE / EdS, etc..

## Un dispositif qui reste attentif à l'insertion sociale

1. Lorsque le stage d'évaluation à l'emploi montre qu'une réinsertion professionnelle ne peut être envisagée en l'état, un accompagnement social est assuré dans un CAS; dès que la situation évolue, la personne peut refaire le stage.
2. Les bénéficiaires n'étant pas immédiatement disponibles pour entrer en stage (emploi partiel, formation, maladie, etc.) peuvent s'y inscrire dès que leur situation le permet.

# Un investissement pour l'emploi (1)

1. Le budget prévu pour le financement du stage d'évaluation et les prestations d'insertion professionnelle est de:

→ 6 millions de francs la première année (2012) :

2 millions pour le stage et 4 millions pour les prestations d'insertion

→ 18 millions de francs par an par la suite (dès 2013) :

6 millions pour le stage et 12 millions pour les prestations d'insertion

## Un investissement pour l'emploi (2)

2. Le flux d'entrée dans le stage d'évaluation à l'emploi sera d'environ
  - 2012: 70 personnes par mois, soit 840 personnes sur l'année
  - Dès 2013: 150 personnes par mois, soit 1'800 personnes / an
  
3. Le flux d'entrée au SRP est estimé à
  - 50 personnes par mois soit 600 personnes en 2012
  
4. Les prestations d'insertion professionnelles octroyées sont estimées à
  - 600 prestations d'insertion en 2012

# Le dispositif d'insertion LIASI

